

1

(N° 286.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 6 JUIN 1849.

Crédits supplémentaires au Département des Finances (1).

RAPPORT

FAIT. AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. 'T KINT DE NAEYER.

MESSIEURS,

Un projet de loi de crédits supplémentaires aux Budgets de la Dette Publique et des Finances, s'élevant ensemble à la somme de fr. 1,519,257 40 c^s, vous a été présenté dans la séance du 19 mai dernier.

M. le Ministre des Finances a adressé à la section centrale deux nouvelles demandes de crédits (annexe n° 1), l'un de fr. 7,673 77 c^s, destiné à couvrir l'insuffisance des divers crédits alloués pour les travaux de construction et d'appropriation exécutés à l'Hôtel des Monnaies (tableau A); l'autre de fr. 356 90 c^s, applicable au paiement des créances restant dues à d'anciens fonctionnaires hollandais pour les travaux du cadastre dont ils ont été chargés dans les provinces belges avant les événements de 1830 (3).

La plupart des sections regrettent que le Gouvernement ne tienne aucun compte des observations que la Législature fait chaque année sur la nécessité de restreindre le nombre de crédits supplémentaires.

Discussion générale.

Les crédits de cette nature, réclamés par les différents Départements ministériels, pendant la session actuelle, s'élèvent déjà à la somme de fr. 5,041,929 64 c^s (annexe n° 2); d'après les explications que M. le Ministre des Finances a données à la section centrale, d'autres crédits seront encore nécessaires.

(1) Projet de loi, n° 257.

(2) La section centrale, présidée par M. DELFOSSE, était composée de MM. JACQUES, DE SOER, VERMEIRE, 'T KINT DE NAEYER et DELIÈGE.

(3) Le relevé de ces indemnités sera déposé sur le bureau.

Ainsi M. le Ministre des Travaux Publics a récemment informé le Département des Finances qu'il aurait prochainement à demander des crédits supplémentaires pour divers services ressortissant à son département, notamment pour l'achèvement des travaux de construction du canal de Zelzaete et du canal de dérivation de la Lys.

La section centrale insiste de nouveau pour que les dépenses soient autant que possible renfermées dans les limites des Budgets. A moins qu'il n'y ait urgence ou nécessité absolue, le Gouvernement ne devrait jamais s'écarter de la règle qui lui a été tracée à cet égard.

Dettes publiques. Les crédits relatifs au Budget de la Dette Publique n'ont donné lieu à aucune observation.

Il n'en est pas de même de ceux qui concernent le Budget des Finances.

Finances. — Provision due au caissier de l'État.

La première section a engagé le Gouvernement à organiser le plus tôt possible un service financier, d'après lequel le trésor ne serait plus exposé à payer un caissier général des provisions ou de frais qui dépassent les prévisions du Budget. Dans l'opinion de cette section, le maniement des deniers publics doit être confié à des fonctionnaires placés sous la dépendance de l'État. Elle pense que, si la création d'un établissement de crédit ou d'une banque nationale devait être différée, il serait rationnel que la trésorerie reprit elle-même le service des recettes et des dépenses publiques.

La sixième section croit aussi que le Gouvernement doit adopter un nouveau système pour le service de la trésorerie; elle trouve que la convention avec la Société générale est trop onéreuse.

La cinquième section a demandé des explications sur le chiffre de fr. 375,766 05 centimes, résultant de l'insuffisance du crédit de 250,000 francs voté annuellement au Budget pour le service de la caisse générale de l'État, et notamment sur le taux de la remise qui a été allouée pour la recette de l'emprunt forcé.

D'après les discussions qui ont eu lieu récemment à l'occasion du Budget des Finances pour l'exercice 1850, la section centrale est d'avis qu'il serait prématuré de s'occuper dès à présent des questions qui se rattachent à la réorganisation de l'administration du trésor.

Nous nous bornerons donc à donner les renseignements qui ont été réclamés par les sections. La provision du caissier de l'année 1845 est de. fr. 247,253 06

Ports de lettres pour la même année 31,801 99

279,055 05

Cette somme est due en entier, attendu que l'on n'a pas fait usage du crédit de 250,000 francs alloué au Budget de cet exercice.

La provision pour 1846 est de fr. 219,161 44

Ports de lettres 32,348 61

251,510 05

Montant du crédit alloué et dont on a fait emploi fr. 250,000 »

Insuffisance 1,510 05

A REPORTER. 280,565 10

| | | |
|--|---------------------|-------------------|
| | REPORT. fr. | 280,565 10 |
| La provision pour 1847 est de | fr. | 240,123 11 |
| Ports de lettres | | 33,834 66 |
| | | <u>273,957 77</u> |
| Allocation du Budget , dont il sera fait emploi. | | 250,000 » |
| | | <u>23,957 77</u> |
| | | 304,522 87 |
| La provision portée en compte pour 1848 est de | | 285,136 90 |
| Ports de lettres | | 36,106 28 |
| | | <u>321,243 18</u> |
| Allocation du Budget | fr. | 250,000 » |
| | | <u>71,243 18</u> |
| | | Fr. 375,766 05 |

La provision réclamée par le caissier pour ces années est établie d'après les bases suivantes :

- $\frac{1}{5}$ 0/0 sur les recettes ordinaires ;
- $\frac{1}{8}$ 0/0 sur les versements pour bons du trésor ,
- et $\frac{1}{16}$ 0/0 sur le produit des emprunts.

Il est cependant à remarquer, quant à la provision de l'année 1848, qu'elle ne doit pas être considérée comme étant définitivement fixée. A défaut d'indications de la part des comptables, le caissier a dû comprendre les produits des emprunts autorisés par les lois des 26 février et 6 mai 1848, parmi les recettes donnant lieu à une provision de $\frac{1}{5}$ 0/0.

Depuis lors la distinction entre les recettes ordinaires et celles provenant de ces deux emprunts a pu être établie, les comptes des receveurs ayant été arrêtés et étant parvenus au Département des Finances. Ces documents ont permis de constater que les sommes réellement versées du chef des emprunts entre les mains du caissier de l'État s'élèvent à fr. 36,229,502 82 c^a.

La section centrale estime que, d'après les règles de l'équité, la provision doit être calculée au taux de $\frac{1}{16}$ 0/0 sur les emprunts forcés comme sur les emprunts ordinaires. La réduction de la provision doit donc avoir lieu d'après cette base. Il en résultera qu'une partie du crédit supplémentaire demandé pour l'exercice 1848, demeurera sans emploi.

Toutes les sections ont contesté la nécessité et l'utilité de la dépense de 50,000 francs pour frais de dépouillement et de rédaction de documents sur la propriété foncière.

Frais de dépouillement et de rédaction de documents sur la propriété foncière.

Les 1^{re}, 2^{me} et 6^{me} sections ont rejeté le crédit.

Il résulte des explications que M. le Ministre des Finances a données à la section centrale que le Gouvernement, à la suite des événements du 24 février

1848, a dû réclamer des ressources extraordinaires pour faire face aux besoins de l'État. Elles lui ont été accordées. Mais on craignait, dès cette époque, d'être obligé bientôt à réclamer du pays de nouveaux sacrifices. Il importait, en conséquence, d'être préparé pour toutes les éventualités qui pouvaient se présenter.

C'est pourquoi le prédécesseur du Ministre actuel, prescrivit le travail pour lequel un crédit extraordinaire est demandé. Il n'était pas achevé lorsque le Ministre actuel a été appelé au Département des Finances. Ayant reconnu que, indépendamment du but qui l'avait fait entreprendre, ce travail serait d'une grande utilité pour l'étude de diverses questions financières, et notamment de celle du crédit foncier, le Ministre en a ordonné la continuation.

Les motifs que le Gouvernement fait valoir pour justifier le travail extraordinaire qu'il a cru devoir faire entreprendre au milieu de circonstances exceptionnelles, ne paraissent pas assez concluants pour que la section centrale puisse se prononcer définitivement sur une dépense qui lui a paru considérable. De nouveaux renseignements sont nécessaires ; la Chambre sera à même de les apprécier lorsque le projet de loi sera discuté.

La plupart des crédits, et notamment ceux qui sont relatifs au service des emprunts de 1848, dont le paiement avait été fixé au 1^{er} juin, ont un caractère d'urgence ; ces considérations, Messieurs, ont déterminé la section centrale à vous présenter immédiatement son rapport.

Le Rapporteur,

T KINT DE NAEYER.

Le Président,

N.-J.-A. DELFOSSE.

ANNEXES.

ANNEXE N° 1.

Bruxelles, le 4 juin 1849.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je vous prie de vouloir bien soumettre à la section centrale la proposition de comprendre, dans le projet de loi qu'elle examine, deux crédits, l'un de fr. 7,673 77 c^s, destiné à couvrir l'insuffisance des divers crédits alloués pour les travaux de construction et d'appropriation exécutés à l'Hôtel des Monnaies, l'autre de fr. 356 90 c^s, applicable au paiement de créances restant dues à d'anciens fonctionnaires hollandais pour les travaux du cadastre, dont ils ont été chargés dans les provinces belges avant les événements de 1830.

Je vais expliquer les motifs de ces propositions :

Un premier crédit de fr. 80,000 »
a été ouvert à mon Département par la loi du 14 juin 1846 (*Moniteur*, nos 166 et 167) pour l'appropriation de l'Hôtel des Monnaies à l'établissement d'un affinage, ainsi que pour les réparations et le renouvellement partiel du matériel.

La loi du 6 mai 1847 (*Moniteur*, n° 128) a alloué un second crédit de fr. 41,000 »
pour couvrir les frais de confection et d'essai des nouveaux types de monnaies d'or et d'argent, et pour payer le complément des dépenses d'appropriation des locaux de la monnaie.

Enfin, un troisième crédit de fr. 91,300 »
a été votée par la Législature (loi du 24 mai 1848, *Moniteur*, n° 147) pour renouveler et compléter le matériel du même hôtel.

ENSEMBLE. fr. 212,300 »

Les imputations faites ou à faire encore sur ces diverses allocations, s'élevant à fr. 219,973 77

Il en résulte une insuffisance de fr. 7,673 77

Différents travaux qui n'avaient pu être prévus dans les devis primitifs et qui depuis ont été reconnus indispensables, ont dû être exécutés; ils ont amené ce découvert. Ils ont particulièrement pour objet : le pavement, en briques et en fonte, d'une partie des ateliers; la confection de portes en chêne vitrées, placées aux issues des ateliers, et diverses constructions supplémentaires qui ont

dû être exécutées aux bâtiments de la monnaie, afin de séparer les ateliers des locaux destinés à l'administration.

Le tableau A, que j'ai l'honneur de joindre à la présente, indique, dans tous leurs détails, la nature de ces divers travaux et le montant des dépenses qu'ils ont occasionnées.

Quant au second crédit supplémentaire, s'élevant à fr. 356 90 c., j'en ai indiqué plus haut la destination.

| | |
|--|-----------|
| Un crédit de fr. | 77,024 34 |
| avait été ouvert au Budget de mon Département par la loi du 17 mars 1845 pour le paiement des sommes dues à d'anciens employés du cadastre restés en Hollande, du chef des travaux qu'ils avaient exécutés avant 1830. L'administration, se basant sur des comptes détaillés, avait cru ce crédit suffisant, mais un nouvel examen lui a fait reconnaître que l'ensemble des créances de cette nature s'élève réellement à | 77,381 24 |

| | |
|--|--------|
| De sorte que le crédit primitivement voté présente une insuffisance de fr. | 356 90 |
|--|--------|

dont la répartition est indiquée dans le tableau ci-joint litt. B.

Si ces deux crédits n'ont pas été demandés par le projet de loi que j'ai eu l'honneur de soumettre à la Chambre, dans sa séance du 19 mai dernier, c'est que tous les éléments n'en étaient pas encore réunis et que, par conséquent, l'administration n'était pas fixée sur la nécessité et l'importance du chiffre qu'il y aurait lieu de réclamer. Quoi qu'il en soit, si, comme j'aime à le croire, la section centrale accueille la proposition que j'ai l'honneur de lui adresser, il suffira d'ajouter au projet dont elle est déjà saisie, deux nouveaux articles libellés comme suit :

| | |
|--|----------|
| Chapitre I ^{er} , article 5 ^{bis} . Exercice 1849, complément des frais de construction et d'appropriation des bâtiments de l'Hôtel des Monnaies fr. | 7,673 77 |
|--|----------|

| | |
|---|--------|
| Chapitre III, article 26 ^{ter} . Exercice 1849, complément de créances restant dues à d'anciens fonctionnaires hollandais, pour travaux du cadastre dans les provinces belges, avant les événements de 1830. , | 356 90 |
|---|--------|

| | |
|--|--------------|
| | Fr. 8,030 67 |
| Le crédit primitivement demandé étant de | 1,519,257 40 |
| il s'élèverait ainsi à fr. | 1,527,288 07 |

Agréé, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

TABLEAU A.

Tableau des sommes dépensées et engagées sur les divers crédits alloués par les lois du 14 juin 1846, du 6 mai 1847 et du 24 mai 1848, pour l'appropriation des bâtiments destinés au service de la Monnaie.

| NATURE DES DÉPENSES. | MONTANT des SOMMES PAYÉES. |
|---|----------------------------------|
| MELOT, entrepreneur; construction du bâtiment destiné à l'affinage des matières d'or et d'argent (entreprise de 30,000 francs). | 27,000 » |
| PINCHART, H., fourniture et main-d'œuvre; laboratoire des essais, etc. | 326 09 |
| LAMAL, N., id. id. | 287 20 |
| MINIQUE, L.-J., ardoisier, id. id. | 237 01 |
| VAN MUYLDER-HABERMAN, D., id. id. | 123 60 |
| COLINET, id. id. | 30 88 |
| COLLÈGE, plafonneur, id. id. | 1,447 84 |
| AUDRY, maçon, id. id. | 1,190 69 |
| VANDEN VINNE, menuisier, id. id. | 2,351 65 |
| KRUPP, F., livraison d'un laminoir complet. | 6,055 » |
| PIERCOT, fournitures et travaux de réparation à la machine à vapeur et construction d'une nouvelle machine à tubes bouilleurs | 15,604 25 |
| DEWEZ, mécanicien, fourniture et main-d'œuvre. | 356 40 |
| UHLHORN, près de Cologne, livraison de deux presses monétaires (une grande et une moyenne) avec accessoires | 23,497 » |
| ALLARD, débours des frais de transport de ces deux presses et du laminoir fourni par Krupp | 708 36 |
| SERRET-LELIEVRE et C ^o , livraison de huit cylindres durs, tournés et polis | 885 20 |
| MELOT, entrepreneur, travaux de construction: séparation établie entre la fabrique et le local occupé par l'administration | 1,898 85 |
| Au même, pour les mêmes travaux | 2,601 15 |
| Id. pour les mêmes travaux | 4,050 » |
| Concours de gravures; essais, primes aux concurrents | 5,151 76 |
| WIENER, fourniture des poinçons, des matrices, etc., des pièces de 25 francs et de fr. 2 50 c ^s | 5,000 » |
| Au même, primes pour la confection des types d'or et d'argent | 4,000 » |
| Dépenses à faire pour fourniture des poinçons, matrices, etc., des pièces de 10, 5, 2, 1 franc, 1/2 et 1/4 de franc | 15,000 » |
| Dépenses pour frais éventuels d'essai des nouveaux types, etc. | 868 24 |
| FALISSE et TRAPMANN, livraison d'un découpoir pour monnaies et accessoires | 1,000 » |
| MENNING, H., livraison d'une grande et d'une petite presse monétaire. | 16,000 » |
| V ^o POSTULA, livraison de cinq laminoirs complets, de trois tables complètes et d'un assortiment de six clés; transport et montage des laminoirs, etc. | 14,850 » |
| SOCIÉTÉ COCKERILL, livraison de deux machines à vapeur, armatures des chaudières et transmission de mouvement | 21,757 » |
| PIERCOT, R., allongement et réparation des parties cylindres et de deux chaudières, fourniture d'une cheminée en tôle | 4,476 » |
| MENNING, H., fourniture d'une machine à rôder et d'une machine à refouler, complètes, avec pièces de rechange | 1,300 » |

| NATURE DES DÉPENSES. | MONTANT des SOMMES PAYÉES. |
|---|----------------------------------|
| MOUCHERON, V., travaux de terrassement, de maçonnerie, de charpente, de menuiserie, de vitrerie et de peinture, pour fondation des machines, chaudières, laminoirs, etc. | 13,226 19 |
| V ^e POSTULA, fourniture d'engrenages à dents en bois et autres, tournées et ajustées avec crapaudines, supports en fonte, etc., courrois en cuir | 6,056 50 |
| SOCIÉTÉ COCKERILL, livraison d'un arbre moteur, de deux supports, de crapaudines et d'encadrement | 1,025 97 |
| La même, fourniture de 2 paires de cylindres en acier fondu trempé, de 12 paires de pignons en fer forgé et de 8 paires de cylindres en fonte | 4,500 » |
| PIERCOT R., fourniture de 4 supports et boulons d'attache | 578 20 |
| PONCELET, ingénieur en chef, indemnité pour direction et surveillance des travaux de mécanique | 600 » |
| MELOT, J.-N., entrepreneur, complément des frais de construction d'un bâtiment destiné à l'affinage des matières d'or et d'argent | 5,000 » |
| Au même, complément des frais résultant des travaux exécutés en régie à la machine à vapeur et aux ateliers dépendant de l'hôtel des monnaies | 4,000 » |
| Au même, complément du prix des travaux exécutés, par entreprise, pour établir une séparation entre la fabrique et le local occupé par l'administration des monnaies | 450 » |
| MELOT, susdit, complément des frais des travaux supplémentaires exécutés aux bâtiments pour l'affinage, pour séparer la fabrique du local occupé par l'administration, ainsi que pour approprier les bureaux du président de la commission des monnaies | 7,799 98 |
| V ^e POSTULA, montage sur les fondations des trois tables de laminoir. | 765 80 |
| FRAIGNEUX, appropriation, réparation et mise en état d'anciens tuyaux | 141 96 |
| MENNING, pièces pour transmission de mouvement au laminoir à or, crapaudines, engrenages, poulies, arbres, châssis, etc. | 1,452 02 |
| FRANCKE, placement des tuyaux des appareils à vapeur et des robinets | 150 » |
| TASSON, peinture des machines, tables, etc. | 195 » |
| | 219,975 77 |
| Les crédits alloués par les lois citées en tête du présent tableau s'élevant à | 212,500 » |
| | 7,675 77 |

*Crédits supplémentaires réclamés par les divers Départements ministériels,
pendant la session de 1848-1849.*

| OBJET DES CRÉDITS. | Crédits supplémentaires. | | |
|--|--|--------------|--------------------------|
| | EXERCICES auxquels les crédits sont rattachés. | DEMANDÉS. | DÉFINITIVEMENT votés. |
| <i>Département de la Justice.</i> — Frais d'entretien, de transport, de nourriture, etc., de mendiants et des détenus, etc.— Constructions, réparation. Frais de justice. Ce crédit est couvert au moyen des excédants disponibles sur ceux votés aux Budgets des exercices 1846 et 1847. (Loi du 29 décembre 1848. — <i>Moniteur</i> du 30, n° 365) | 1846, 1847 et 1848. | 614,000 » | 614,000 » |
| <i>Dotations.</i> — Service de la Chambre des Représentants, pendant l'exercice 1848. (Loi du 17 février 1849. — <i>Moniteur</i> du 19, n° 50) | 1848. | » | 45,910 87 |
| <i>Travaux publics.</i> — Amélioration du régime des eaux du sud de Bruges. (Loi du 2 avril 1849. — <i>Moniteur</i> du 4, n° 94). | 1849. | 80,000 » | 80,000 » |
| <i>Justice.</i> — Établissement de Ruyssede. (Loi du 6 avril 1849. — <i>Moniteur</i> du 7, n° 97). | 1849. | 195,000 » | 195,000 » |
| <i>Affaires Étrangères.</i> — Pilotage et police maritime; insuffisance des allocations votées pour l'exercice 1847. | 1849. | 99,200 » | » |
| <i>Intérieur.</i> — Armement de la garde civique | 1849. | 500,000 » | » |
| <i>Id.</i> — Insuffisance de crédits votés pour les exercices 1846-1847 et 1848. — Traitement des commissaires d'arrondissement, etc. | 1849. | 154,042 65 | » |
| <i>Id.</i> — Travail agricole, artistique et industriel | 1849 et 1850. | 1,000,000 » | » |
| <i>Justice.</i> — Fabrication de toiles, etc. (La même somme est portée au Budget des Voies et Moyens) | 1849. | 800,000 » | » |
| <i>Finances et Dette publique.</i> — Service de la dette; créances arriérées; condamnations judiciaires; insuffisance de crédits votés pour les exercices 1845 à 1849. | 1847, 1848. et 1849. | 1,519,275 40 | » |
| <i>Justice.</i> — Travaux de constructions aux prisons, etc.; insuffisance de crédits votés pour les exercices 1844, 1845 et 1846 | 1849. | 45,000 » | » |
| <i>Guerre.</i> — Indemnités pour pertes et dommages causés par le siège de la citadelle d'Anvers, en 1832 | 1847. | 35,411 61 | » |
| TOTAUX. fr. | | 5,041,929 64 | 954,910 87 |